

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 503 à l'arrêté n° 415 du 15 avril 1961 instituant un poste d'agent intermédiaire des recettes au Service de l'Information.

n° 415

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

A l'article 1er remplacer le deuxième alinéa par celui ci-après: «L'une au- Service de l'Information pour la perception du produit de la vente du journal « Le Réveil», de brochures, des vieux journaux à vendre au poids du papier, des photographies et tous autres articles. » Le reste de l'article demeure sans changement. Le présent rectificatif sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, chef du Territoire en mission :Le Secrétaire général p.i.Guy FÉNARD.